

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 3950_FRA
Nom du produit **Tanatone 3950**

Contient Azo dyestuff

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent colorant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Lonza Cologne GmbH, Nattermannallee 1, 50829, Köln, Allemagne. Tel: + 49 221 99 1990

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail timberprotectionadvice.ukca@lonza.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence NCEC : +44 (0)1235 239 670

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
France	numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Azo dyestuff

**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	N° CE	CAS No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Azo dyestuff	Listed	-	10-30	Skin Sens. 1 (H317)	Aucune donnée disponible
Sodium benzoate	208-534-8	532-32-1	10-30	Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours**Conseils généraux**

Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Retirer et isoler les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter les zones touchées.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Endiguer. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes. Incompatible avec les agents comburants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Agent colorant

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Slovaquie	Slovénie	Suède	Russie	Turquie
Sodium benzoate 532-32-1				MAC: 5 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide		
Aspect	Liquide	Odeur	Léger/légère
Couleur	marron		

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode**

pH	6-7	
Point de fusion / point de congélation	Indéterminé(e)(s)	
Point / intervalle d'ébullition	Indéterminé(e)(s)	
Point d'éclair	Sans objet	
Taux d'évaporation	Indéterminé(e)(s)	
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé(e)(s)	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Indéterminé(e)(s)	
Limite inférieure d'inflammabilité	Indéterminé(e)(s)	
Pression de vapeur	Indéterminé(e)(s)	
Densité de vapeur	Non défini(e)	
Densité relative	Indéterminé(e)(s)	
Hydrosolubilité	complètement soluble	
Solubilité(s)	Indéterminé(e)(s)	
Coefficient de partage	Indéterminé(e)(s)	
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé(e)(s)	
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)	
Viscosité cinématique	Indéterminé(e)(s)	
Viscosité dynamique		
Propriétés explosives	N'est pas un explosif	
Propriétés comburantes	Sans objet	

9.2. Autres informations

Densité	1.12 g/cm ³ @ 25°C
----------------	-------------------------------

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucune information disponible.

Sensibilité aux décharges statiques Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre le gel.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes. Incompatible avec les agents comburants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Informations sur le produit**

Inhalation	Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Éviter le contact avec la peau.
Ingestion	Ne pas goûter ni avaler.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	4 198.00
ETAmél (voie cutanée)	4 675.00
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	24.79

Données réelles du produit**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Azo dyestuff	>5000 mg/kg (RT)	>2000 mg/kg (RT)	-
Sodium benzoate	3450 mg/kg (RT)	>2000 mg/kg (RBT)	>12200 mg/m ³ (RT) 4h

Remarque :
RT = Rat
RBT = Lapin

MSE = Souris
GP = Cobaye
V = Vapeur

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales Non classé.

Cancérogénicité Non classé.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

STOT - exposition unique Non classé.

STOT - exposition répétée Non classé.

Danger par aspiration Non classé.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Remarque :

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Azo dyestuff	-	115 mg/L LC50 96h (Cyprinus carpio)	156.8 mg/L EC50 48h (Daphnia magna)
Sodium benzoate	30.5 mg/L EC50 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)	484 mg/L 96h (Pimephales promelas)	>100 mg/L EC50 48h (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Sodium benzoate	-2.13

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).
 Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque : Non classé

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
 14.6

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date d'émission 05-oct.-2020

Date de révision 05-oct.-2020

Remarque sur la révision Sans objet.

Informations supplémentaires Les informations figurant sur cette fiche technique sont réputées suffisantes pour permettre à l'utilisateur de prendre toutes les mesures qui s'imposent quant au contrôle des opérations et à la limitation des risques, et de se servir du produit en toute sécurité. Si vous avez d'autres questions concernant les conditions d'utilisation de ce produit, merci d'écrire à l'adresse indiquée à la section 1.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité